



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 118417

Texte de la question

M. Jean-Pierre Marcon interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les effets induits de l'harmonisation du taux de TVA dans le secteur de la restauration, depuis la signature du contrat d'avenir, le 28 avril 2009. Les activités du secteur de l'hôtellerie-restauration ont des conséquences directes ou indirectes sur de nombreux autres secteurs de l'économie française. Par exemple, le secteur du bâtiment et des travaux, tout comme les architectes d'intérieurs, bénéficient, depuis la mise en place du contrat d'avenir, des investissements consentis par les restaurateurs et les hôteliers pour moderniser leurs établissements. Il lui demande donc s'il existe une évaluation publique des effets induits de l'harmonisation du taux de TVA sur les autres secteurs d'activités en bénéficiant directement ou indirectement, et de la lui faire connaître.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Marcon](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118417

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9990

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)